



## ARRETE n° 253878 du 24 OCT. 2025

fixant la liste d'admission à l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade de caporal de sapeurs-pompiers professionnels

### Le Président du conseil d'Administration

**Vu** le code général de la fonction publique ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

**Vu** le décret n° 2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels et notamment son article 11°;

**Vu** le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

**Vu** le décret n° 2020-1474 du 30 novembre 2020 modifié fixant les modalités d'organisation des concours et examens professionnels des cadres d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels ;

**Vu** l'arrêté n° 250640 du 27 février 2025 portant ouverture d'un examen professionnel d'accès au grade de caporal de sapeurs-pompiers professionnels organisé au titre de l'année 2025 ;

**Vu** l'arrêté n° 252046 du 10 juin 2025 portant désignation du jury d'un examen professionnel d'accès au grade de caporal de sapeurs-pompiers professionnels organisé au titre de l'année 2025 ;

**Vu** l'arrêté n° 252548 du 8 juillet 2025 fixant la liste des candidats admis à concourir à un examen professionnel d'accès au grade de caporal de sapeurs-pompiers professionnels organisé au titre de l'année 2025 ;

**Vu** l'arrêté n° 253365 du 1<sup>er</sup> septembre 2025 portant désignation des examinateurs associés à l'épreuve orale d'admission d'un examen professionnel d'accès au grade de caporal de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2025 ;

**Vu** l'arrêté n° 253823 du 13 octobre 2025 modifiant l'arrêté n° 253365 du 1<sup>er</sup> septembre 2025 portant désignation des examinateurs associés à l'épreuve orale d'admission d'un examen professionnel d'accès au grade de caporal de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2025 ;

**Considérant** la convention relative à la mise en œuvre et au fonctionnement du Service Concours Unifié des Services Départementaux d'Incendie et de Secours d'Ile-de-France au sein du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Essonne approuvée par les quatre Services Départementaux d'Incendie et de Secours franciliens en date du 15 mars 2024 ;

**Considérant** le procès-verbal du jury d'admission en date du 22 octobre 2025 fixant la liste des candidats déclarés admis par le jury à l'examen professionnel d'accès au grade de caporal de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2025 ;

**Considérant** qu'il convient d'arrêter la liste d'admission des candidats déclarés admis par le jury à l'examen professionnel par voie d'avancement au grade de caporal de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2025 ;

**Sur** proposition du directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours ;

## **Arrête**

### **ARTICLE 1**

La liste d'admission à l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade de caporal de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2025 comprend 120 admis dont les noms suivent, par ordre alphabétique :

ALAIN Baptiste	CONSTANS Jocelyn
ASSINE Mehdi	DAGUZE Michael
BALLAND Stephane	DANET Alexandre
BARBIER Aurore	DE ORIVE Julien
BARUZZI Matthieu	DELAVEAU Mathias
BATTAGLIA Matthieu	DESCHAMPS Antoine
BAZILE Anthony	DESCHAMPS Karine
BERTHEAU Adrien	DESTREMONT Valentin
BIGOT Steeven	DEWARLEZ Mathéo
BISSERIER DOS SANTOS Quentin	DHOTE Maxime
BLEHAUT Thomas	DRHOGHI Miloud
BON Matthias	DUBOST Alexandre
BOUDHAOUIA Zakaria	DUBRAY Yann
BOUTEILLE Jérôme	DUPUIS Antoine
BOUTEILLER Robin	DUPUIS Jeremy
BOUZANNE Jeanne	EL ALLALI Nora
CAMPAGNE Lucas	FAFIN Dorian
CARLU Thomas	FAUVEL Calvin
CAULIER Mathieu	FELIPE Arnaud
CHAFI Hamza	FLAMENT Paul
CHAHED Mohamed	FLEURY Ophélie
CHAMPEAUX Valentin	FOIRET Maxime
CHARPENTIER Enzo	GALL Loic
CHATELET Fanny	GARAUT Adrien
CHERIFI Julien	GAUDEFROY Gaetan
CHESNAIS Jérémy	GAULON Geoffrey

GAUTHERON Kevin  
GOMEZ Charles  
GOYEZ Teddy  
GRIMAUD Kilian  
HAGUES Quentin  
HARZOUNE Dylan  
HIRLEMANN Mehdi  
HIVER Benjamin  
INTIHAR Lucas  
JALLAIS Alexis  
LABONDE Kévin  
LE MORVAN Florian  
LE PON Emma  
LEDIEU Nicolas  
LEFEBVRE Jeremy  
LEFORT Alexandre  
LEGER Josslin  
LEGRAND Aurélie  
LEGRAND Victor  
LEMEY Teddy  
LIEGEOIS Adrien  
LIOT Emilie  
MAEVSCHII Octavian  
MAGNAN Mylan  
MAI Heiarii  
MANUEL Amaury  
MARIGIL Ludovic  
MARINO Enzo  
MERCIER Guillaume  
METTEY Rémi  
MEUNIER Loïc  
MIGNOT Fabien  
MONNEREAU Antoine  
MOYAUX Aldebaran

NICOLAS Maxence  
NOPRE Franck  
OTT Maxence  
PALAIS Cyril  
PALAY Lucie  
PAPIN Trystan  
PAQUEREAU David  
PASTORE Tristan  
PELLE Cédric  
PHONGPHAYSANE Henri  
PIGNATELLI Guillaume  
PINARD Valentin  
PONDAVEN-MENEGAZZI Régis  
POULAIN François  
RAPHAEL Romain  
RAULIN Guillaume  
ROSSIGNOL Hugo  
SAINSARD Aurelien  
SCHOLTES Romain  
SCHRICKE Jonathan  
SFERRAZZA Angelo  
SIO Charles  
SMAÏN Adam  
SMITTARELLO Enzo  
SOUC Alexandre  
SUTTER Sullivan  
TAMBOURA Yamadou  
THOMAS Julian  
VANHECKE Charline  
VARIN Antonin  
VIOGNE Enzo  
VUILLOT Quentin  
WENZEL Mickael  
WILLAME Anthony

## **ARTICLE 2**

L'inscription sur la liste d'admission ne vaut pas recrutement.

L'inscription sur la liste d'admission de l'examen d'avancement de grade reste valable tant que l'agent n'a pas été nommé, sans limitation de durée.

## **ARTICLE 3**

Le présent arrêté entre en vigueur dès l'accomplissement des formalités adéquates de publicité.

Le directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours de l'Essonne. Il sera affiché dans les locaux du service départemental d'incendie et de secours de l'Essonne et des SDIS cosignataires de la convention.



Guy CROSNIER

*Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours gracieux auprès du président du conseil d'administration du SDIS et / ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, conformément aux articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative. Le tribunal administratif peut notamment être saisi via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), rubrique «Télérecours citoyens».*

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

FIXANT LA LISTE D'ADMISSION A L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCÈS PAR VOIE D AVANCEMENT AU GRADE DE CAPORAL DE SAPEURS  
POMPIERS PROFESSIONNELS

Date de transmission de l'acte : 24/10/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 24/10/2025

Numéro de l'acte : 253878 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 091-289100992-20251024-253878-AR

Date de décision : 24/10/2025

Acte transmis par : Aurore GARNAVAUX

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences  
9.2. Autres domaines de compétences des départements